



CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'ÉDUCATION INCLUSIVE

session 2020

Région académique
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Page de garde du dossier de l'épreuve n°2 du CAPPEI

(non incluse dans les 25 pages maximum)

COORDONNÉES

Nom de naissance	<input type="text"/>	Nom d'usage (uniquement si différent)	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Lieu d'exercice 2019-2020 (Nom + commune)	<input type="text"/>	Niveau d'enseignement	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} degré <input type="checkbox"/> 2 nd degré
		Département	<input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 42 <input type="checkbox"/> 69

MODULE DE PROFESSIONNALISATION DANS L'EMPLOI

- enseigner en SEGPA ou en EREA
- travailler en RASED
- coordonner une ULIS
- enseigner en unité d'enseignement (UE)
- enseigner en milieu pénitentiaire ou en centre éducatif fermé
- exercer comme enseignant référent (*)

(*) module accessible uniquement après une expérience professionnelle de 2 ans comme enseignant du 1^{er} degré ou 2nd degré de l'enseignement public, en qualité de titulaire ou contractuel employé par contrat à durée indéterminée dans les écoles, dans les établissements scolaires, dans les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage et d'adaptation de l'enseignement.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Composition du dossier : 25 pages maximum

- sélection de documents choisis par le candidat pour étayer sa pratique professionnelle ;
- texte rédigé (5 à 7 pages maximum) par le candidat dans lequel il justifie et commente son choix documentaire pour faire valoir la cohérence de son action ;
- les deux parties sont distinctes.

Charte graphique :

- police Arial 11
- interligne 1,5
- sur papier de format 21*29,7
- marges droite et gauche 2,5 cm
- bord en-tête et pied de page 1,25 cm

Pour les enseignants du 2nd degré :

Le dossier, avec page de garde et annexes, est à envoyer sous la forme d'un seul fichier PDF (nommé « CAPPEI 2020 – Nom de naissance - Prénom ») **uniquement par courriel avec accusé de réception au plus tard le vendredi 24 avril 2020 à 17 h** à l'adresse suivante : nathalie.peyroche1@ac-lyon.fr

Pour les enseignants du 1^{er} degré (y compris les enseignants du 1^{er} degré exerçant dans le 2nd degré) :

Le dossier, avec page de garde et annexes, est à envoyer sous la forme d'un seul fichier PDF (nommé « CAPPEI 2020 – Nom de naissance - Prénom ») **uniquement par courriel avec accusé de réception au plus tard le vendredi 24 avril 2020 à 17 h** auprès de la D.S.D.E.N. d'exercice du candidat.

Pour les enseignants du 1 ^{er} degré :	D.S.D.E.N. de l'Ain Bernard GEMIN-JACOVIDES Secrétariat A.S.H. 7 avenue Jean-Marie Verne 01000 Bourg-en-Bresse <u>Mail</u> : ce.0010818j@ac-lyon.fr	D.S.D.E.N. de la Loire Maud ALLAMTAOUI Secrétariat A.S.H. 11 rue des Docteurs Charcot 42023 Saint-Etienne cedex 2 <u>Mail</u> : ce.0420952g@ac-lyon.fr	D.S.D.E.N. du Rhône Jean-Louis PRADES Bureau DPE4 21 rue Jaboulay 69309 Lyon cedex 07 <u>Mail</u> : ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr
---	--	---	---